

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de SAÔNE

26, rue de la mairie / 25660 Saône

Tel : 03 81 55 71 67

Saône, le 20 octobre 2022

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 11 octobre 2022

Présents :

M. Gable, adjointe à la vie scolaire à la Mairie

S. Garoui, A. Guyot, I. Haboubi, F. Heubang, M. Legrain, A. Marquette, C. Patois, A. Zupancic, C. Gruet, représentants les parents élus

G. Lab, V. Marso, E. Masnada, F. Parisot, A. Piquerey, D. Prost, B. Sauvegrain, E. Taillard, D. Gros Lambert, F. Thibault, enseignants

S. Sauget et Q. Vircondelet, directeurs du périscolaire

Excusés : L. Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale ;

B. Vuillemin, Maire de Saône

M. Meulle, enseignante dispositif ULIS

Secrétaire : F. Parisot

1. Élections des représentants de parents d'élèves : vendredi 7 octobre 2022

Le vote se fait exclusivement par correspondance, conformément au règlement intérieur de l'école.

126 votants pour 323 inscrits, soit une participation de 39,01% (41,1% en 2021). Une seule liste était présentée et a été élue.

Parents élus :

Titulaires : Anaïs Zupancic, Ikram Haboubi, Vinay Thammavongsa, Samira Garoui, Francine Heubang, Christophe Gruet, Aurélie Marquette, Aurélie Guyot, Céline Patois, Véronique Viprey

Suppléants : Benoit Zupancic, Mimi Fares, Cédric Verdot, Manon Legrain, Nicolas Alamagny, Karima Amhi, Clémentine Germain

La communication se fera par mail sur l'adresse d'envoi de l'association LES PETITS PANDAS. Madame Zupancic sera l'interlocutrice principale.

La directrice remercie madame Zupancic qui a contribué à établir la nouvelle liste de candidatures et qui a participé au dépouillement des bulletins de vote.

2. Fonctionnement du conseil d'école

* Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.

* Membres de droit ayant le droit de vote : le directeur (préside le conseil d'école), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, 1 membre du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), les représentants de parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation nationale. L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.

* Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.

* L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 8 jours avant la date de la réunion.

* Lieu de concertation : le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, l'organisation de la semaine scolaire; il échange sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions de la vie de l'école (les actions pédagogiques et éducatives en lien avec les programmes, l'utilisation des moyens alloués à l'école; les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la cantine, l'hygiène scolaire; la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République) ; il adopte le projet d'école.

* Un compte-rendu est adressé aux membres du conseil d'école. Il est diffusé à l'ensemble des familles par le biais de l'ENT. Il est également affiché et mis en ligne sur le site de l'école (<http://elem-saone.ac-besancon.fr>).

3. Rentrée 2022

* Mouvement du personnel à la rentrée 2022

- Madame Blandine Sauvegrain a en charge à temps complet la classe de CE1/CE2.
- Madame Margaux Meulle travaille à temps complet sur le dispositif ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).
- Madame Elodie Taillard travaille à 3/4 temps à l'école. Elle complète Mme Prost les mardis et assume la décharge de direction les jeudis et vendredis.

Pour information : Mesdames Sandrine Aubry, Élodie Bouillet, Carine Boussour, Karine Butavant, Christina Marchand et Sandra Ménétrier sont régulièrement présentes à l'école en temps qu'AESH (Accompagnement des élèves en situation de handicap).

* Effectifs

A ce jour, **205 élèves sont inscrits à l'école de Saône**. Parmi ces 205 élèves, 12 font partie du dispositif ULIS-École. Ces élèves sont donc inscrits dans leur classe de référence.

Il y a donc 9 classes ordinaires et un dispositif ULIS. La moyenne s'élève donc à 22,8 élèves par classe.

Répartition des élèves par classe

A. Piquerey et E. Taillard	CP	20
F. Parisot	CP	18
V. Marso	CE1	25
D. Prost et E. Taillard	CE2	26
B. Sauvegrain	CE1/CE2	24
D. Gros Lambert	CM1	19
F. Thibault	CM1	20
E. Masnada	CM2	26
G. Lab	CM2	27
M. Meulle	ULIS	12

Répartition par niveau

CP	38
CE1	41
CE2	34
CM1	39
CM2	53

TOTAL	205
--------------	------------

* Prévisions des effectifs :

Les prévisions pour la rentrée 2022- 2023 ont été communiquées à la DSDEN (Direction des services de l'Éducation nationale). Ils font état de **183 élèves attendus en élémentaire à la rentrée 2023** (départ de 53 CM2, arrivée de 31 CP).

Pour information, l'état des effectifs à l'école élémentaire ces dernières années :

Rentrée	2018	2019	2020	2021	2022	Prévisions rentrée 2023
Effectifs	224	219	213	203	206	183

4. Règlement intérieur

Une modification a été apportée au règlement intérieur 2021/2022 dans le paragraphe 11 *L'organisation du temps scolaire de l'école*. Les nouveaux horaires ont été renseignés.

Le règlement intérieur est adopté par le conseil d'école. Il sera distribué aux parents d'élèves avec la charte de laïcité afin d'être signé et sera alors conservé dans les cahiers de liaison des élèves. Il sera également affiché dans le hall de l'école, et mis en ligne sur le site internet de l'école.

5. Sécurité

Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, un exercice d'évacuation incendie a été effectué le jeudi 22 septembre 2022. Il a été consigné dans le registre de sécurité de l'école. Les élèves ont été prévenus de l'exercice et le déroulement leur a été rappelé. 2 classes de CM étaient absentes. L'évacuation s'est passée dans le calme et rapidement (1min 39 sec).

Un exercice académique de mise en sécurité lié au PPMS attentat/intrusion sera réalisé en décembre 2022.

6. Enseignement des langues vivantes

L'enseignement des langues vivantes a débuté le jeudi 29 septembre pour les élèves du cycle 2 et le lundi 3 octobre pour ceux de cycle 3. L'enseignement de l'allemand est assuré par Mélanie Sire, Professeure des écoles. Deux groupes d'élèves répartis sur 7 classes ont été constitués. Un groupe de CP/CE1/CE2 avec 9 élèves, un groupe de CE2/CM1/CM2 avec 16 élèves. Il y a donc 25 élèves qui reçoivent un enseignement en allemand à raison de 2 fois 45 minutes par semaine. L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants dans leur classe au mêmes moments. Dans les classes de CP de Madame Piquerey et Taillard et de CE1/CE2, l'anglais est pratiqué depuis le début de l'année scolaire.

7. Évaluations nationales

Des évaluations repères nationales sont passées en début de CP et de CE1 entre le lundi 12 et le vendredi 23 septembre 2022. Elles concernent les domaines des mathématiques (les nombres, le calcul et la géométrie) et du français (l'oral, la lecture, l'orthographe au CE1). Leur objectif est d'identifier les apprentissages à renforcer pour favoriser la réussite des élèves.

Les élèves de CP passeront de nouvelles évaluations au milieu de l'année, en janvier.

Les résultats ont été communiqués aux familles des élèves concernés. Des entretiens ont été organisés.

8. Association scolaire : bilan financier 2021/2022

Charges année 2021/2022	Euros (€)	Produits année 2021/2022	Euros (€)
Achats de produits pour cession	886,40	Vente de produits pour cession	1 356,00
Assurances versées	88,55	Produits des activités éducatives	6 067,06
Charges des activités éducatives	16 584,91	Subventions État, collectivités	9 919,00
Autres charges courantes	368,14	Subventions d'associations	3 021,00
Charges exceptionnelles	0	Autres produits courants	181,80
Achat de biens durables	1 242,36	Participations volontaires des familles	1 488,00

Total des charges	19 170,36 €	Total des produits	22 032,86 €
-------------------	-------------	--------------------	-------------

Résultat de l'année	+ 2 862,50 €
Report année précédente CCP	11 483,30 €
CCP année en cours	14 345,80 €

Les comptes sont approuvés par les membres du conseil d'école.

Comme le bilan de l'année dernière est positif, en ce début d'année, l'école a investi dans des livres et séries pour l'ensemble des classes, ainsi que des jeux collectifs pour la cour (environ 1000 €).

Remerciement à l'AMICALE de Saône pour la participation financière de 1600 Euros pour les sorties scolaires de la fin de l'année scolaire précédente.

9. Projets pédagogiques

* Enseignement de la natation

Cette année, les classes de cycle 3 étaient prioritaires pour recevoir cet enseignement.

- Les 4 classes de CM1 et CM2 de Mesdames Lab et Masnada et Messieurs Gros Lambert et Thibault se rendent à la piscine de Valdahon une fois par semaine les mardis ou les vendredis depuis le 20/09 pour un cycle de natation de 9 séances.
- Les classes de CE1/CE2 de Mme Sauvegrain et CE2 de Mme Prost ont été inscrites également. La mairie déterminera si elle accepte que les élèves reçoivent cet enseignement en fonction des tarifs appliqués pour les transports.

* Enseignement du patin sur glace

8 classes sont inscrites à la patinoire Lafayette de Besançon pour recevoir un enseignement de patin sur glace :

- Les 4 classes de CM1 et CM2 s'y rendent 1 fois par semaine les mardis ou jeudis depuis le 20/09 pour 7 séances.
- Les classes de CE1 et CE2 de Mesdames Marso et Prost/Taillard devraient se rendre à la patinoire 8 vendredis après-midis à partir du 22/11.
- Les 2 classes de CP de Mesdames Piquerey/Taillard et Parisot devraient quant à elles s'y rendre les 8 vendredis après-midis à compter du 01/02/23.

Les contraintes de bus restent fortes. L'école sollicite actuellement 3 compagnies différentes pour les déplacements du moment : Kéolis, Transarc et MBFC. Aussi, la compagnie Kéolis ne peut pas assumer de transport les vendredis après-midis. Pour le moment, un transporteur a répondu positivement à la demande de devis pour les déplacements à venir.

* Enseignement de la balle ovale

Les 4 classes de CM participent à une séquence d'enseignement de la balle ovale avec un intervenant professionnel du comité régional de rugby, Monsieur Damien Benay, les vendredis pendant 1h jusqu'aux vacances de la Toussaint.

* Participation à l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré)

L'USEP organise des activités sportives et associatives pour les enfants de l'école publique de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles.

Les classes de CP de Mesdames Parisot et Piquerey/Taillard, de CE1 de Madame Marso et de CE2 de Mesdames Prost/Taillard participeront à 4 rencontres sportives au cours de l'année scolaire :

- Activités d'orientation à la Citadelle de Besançon,
- Activités d'orientation à Valdahon (Participation de LearnO) encadrée par les collégiens,
- Activités d'orientation au musée des Maisons comtoises de Nancray,
- Randonnée à Gonsans.

Les élèves des quatre classes seront affiliés à l'association USEP. L'association scolaire de l'école élémentaire de Saône prendra en charge les cotisations (Environ 1000 Euros).

* Ski Plaine :

Les 4 classes de cycle 3 s'inscriront, comme les années précédentes, pour 3 journées d'initiation au ski de fond. Le site d'accueil et le calendrier ne sont pas encore définis.

En complément de l'EPS dispensé dans les écoles, le Conseil Départemental favorise le développement de la pratique du ski nordique et subventionne à ce titre l'équivalent d'un transport en bus. Une participation sera demandée aux parents. Elle s'élève habituellement autour de 15 Euros pour les 3 sorties afin de financer une partie des transports et des prestations sur place. Des moniteurs agréés encadreront les groupes avec les enseignants.

*** Les deux scènes :**

- Chaque classe s'est inscrite à deux spectacles proposés par les Deux Scènes de Besançon. Il s'agit de spectacles vivants ou de ciné-concerts qui auront lieu au cours de l'année scolaire. L'école est en attente de validation des inscriptions.

- 2 ou 3 classes de l'école participeront au ciné concert *Le ballon rouge* qui sera présenté au sein de l'école le mardi matin 17 janvier 2023.

*** JMF (Jeunesses Musicales de France) :**

8 classes se sont inscrites à un spectacle musical proposé par les JMF de Besançon. Les réservations ne sont pas encore effectives à ce jour.

*** Projet comédie musicale Emilie Jolie**

Il est envisagé de faire un projet commun à toutes les classes de l'école. L'objectif serait de monter la comédie musicale « Emilie Jolie », le chant et la mise en scène, en collaboration avec l'école de musique du plateau.

Les élèves de l'école prépareront le spectacle tous ensemble. Pour pouvoir accueillir l'ensemble des parents aux spectacles, deux représentations seront données avec à chaque fois la moitié de l'effectif des élèves de l'école.

Ces deux représentations auront lieu les mardis 27 juin et 4 juillet 2023 à la salle du Marais.

Des remerciements sont adressés à la mairie pour le prêt de la salle du Marais pour les spectacles et les répétitions.

Une professionnelle de l'école de musique, Anne-Sylvie Monot, interviendra tous les lundis pendant 1h30 auprès de différentes classes de l'école selon un planning défini. En concertation avec les enseignants, dans les classes, les élèves répéteront les chants, réaliseront des éléments du décor, s'entraîneront aux déplacements...

Les dépenses liées à ce projet seront réglées avec le compte de l'association de l'école (environ 4000 Euros).

10. Questions diverses

Questions des parents d'élèves :

** Exclusion des allergiques lors des anniversaires : Un atelier cuisine pourrait-il être proposé comme en maternelle ? Les gâteaux apportés par les parents pourraient-ils être industriels afin qu'une traçabilité des ingrédients soit présente ?*

Réponse : Les anniversaires ne sont pas une obligation. C'est un choix qui est fait pour que les élèves puissent fêter leur anniversaire avec les camarades de classe. Les enseignants s'adaptent aux particularités des élèves dans le cadre des PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Les élèves ne sont pas exclus du goûter. Il est demandé aux familles des enfants avec des allergies de fournir à l'école pour eux des gâteaux de la maison pour avoir un en-cas lors du partage du goûter.

Il n'y aura pas d'atelier cuisine pour confectionner des gâteaux communs par souci de praticité et l'école n'est de plus pas équipée pour la cuisson.

** Discussion autour de la fusée du comportement mise en place dans la classe de sa fille. Peur de la stigmatisation des enfants souvent dans le rouge.*

Réponse : Cette question a été abordée lors de la réunion de rentrée avec les parents dans la classe de CP de Mesdames Piquerey et Taillard.

Ce type de système est employé dans plusieurs classes de l'école. Parallèlement aux rappels oraux, il permet de donner aux élèves des repères visuels concernant leur comportement. L'objectif de ce dispositif est de responsabiliser l'élève à l'égard de son attitude face aux apprentissages. Il permet un regard croisé enfant/école/parents. Aussi, les réussites et efforts sont valorisés.

La directrice encourage les parents à échanger avec les enseignants au sujet de leur enfant.

*** Concernant les apprentissages, y a-t-il des sujets moins scolaires abordés, comme l'ouverture sur le monde, la culture, la musique, des intervenants extérieurs...**

Réponse : Au-delà des apprentissages fondamentaux que sont le français et les mathématiques, les enseignements artistiques (la musique, les arts visuels, certaines activités d'EPS...), l'EMC (Enseignement Moral et Civique), l'histoire, la géographie, les sciences (domaine *questionner le monde* au cycle 2), les langues vivantes font partie des programmes et sont par conséquent enseignés dans les classes.

Les sorties théâtre aux Deux scènes, musicales aux JMF et le projet comédie musicale contribuent au PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle) des élèves.

*** Qui gère et comment sont choisis les enfants pour les doubles classes ? Est-ce que les mêmes enfants sont choisis ?**

Réponse : La répartition des élèves dans des classes à double-niveau ou dans 2 classes de même niveau avec des enseignants différents ne répondent à aucun critère figé tel que l'ordre alphabétique des noms de famille, la date de naissance ou autre... Lors de la répartition des élèves dans les classes, le conseil des maîtres se réunit et organise des classes afin qu'il y ait équité de répartition. Ils prennent en compte des critères tels que les langues vivantes enseignées, l'inclusion des élèves d'ULIS, les enseignants déjà fréquentés, l'équilibre filles/garçons. Ils veillent à placer dans chaque classe des élèves autonomes, ils réfléchissent au niveau scolaire des élèves, aux enfants en difficulté scolaire, aux associations d'élèves intéressantes ou à l'inverse compliquées, etc... C'est tous les ans une concertation délicate et complexe. L'objectif est de constituer des classes les plus homogènes possibles les unes par rapport aux autres dans l'intérêt de tous les élèves.

*** Les parents tiennent à remercier le périscolaire pour les portes ouvertes en début d'année afin que l'on puisse visiter les nouveaux locaux avec nos enfants.**

Certains parents sont surpris que le soir les sacs et manteaux des enfants soient tous en vrac par terre les uns sur les autres... Des porte-manteaux pourraient-ils être installés quelque part ?

Réponse : Des portants pour les manteaux ont été installés dans le hall de l'école.

Sujets abordés :

*** Demande des élèves formulée en conseil coopératif :**

Dans le cadre de l'EMC (Enseignement Moral et Civique), des conseils coopératifs ou conseils d'élèves sont mis en place au sein de chaque classe à raison d'une fois tous les quinze jours depuis l'année dernière. Ils traitent de sujets d'école et permettent aux élèves de prendre part à leur vie d'élève au sein de l'école (élaboration des règles de fonctionnement, problèmes rencontrés, règlement de conflits entre élèves, préparation de projet, etc ...).

Dans ce cadre, les élèves de la classe de CM2 de Madame Masnada suggèrent d'installer des panneaux de basket dans la cour du cycle 3 pour améliorer leur vie au sein de l'école. Cette demande est relayée à la mairie.

*** Informations association « LES PETITS PANDAS » :**

L'ASPALE est devenue LES PETITS PANDAS afin de faire parler de l'association et ainsi de la dynamiser. Le changement de nom permettra peut-être de mobiliser de nouveaux bénévoles. L'association œuvrera dans la continuité de l'ASPALE et perpétuera notamment la constitution d'une liste de représentants de parents d'élèves au conseil d'école.

L'assemblée générale se déroulera prochainement. La vente de sapin de Noël, carnaval et une kermesse sont d'ores et déjà prévus cette année.

Un bon d'achat de 50 Euros à Scoleo et un chèque de subvention de rentrée de 583,43 € sont remis à la directrice. Ils ont pour objectif de participer aux frais des sorties scolaires ou pour acheter du matériel pour l'école.

L'association en est vivement remerciée.

*** Végétalisation de la cour de récréation :**

Des arbres vont être installés dans des pots et plantés fin octobre dans les cours.

Une toile d'ombrage est prévue également afin de prolonger le préau existant. Cela permettra de créer des zones d'ombre et de protéger de la pluie.

Mesdames Gable et Piquerey se rencontreront afin de réfléchir aux espaces de plantation.

*** Périscolaire**

A compter du 1^{er} janvier, il y aura un changement de direction du périscolaire. Monsieur Quentin Vircondelet prendra le poste de directeur avec le soutien de Monsieur Stéphane Sauget. Le nombre d'élèves accueillis (environ 150 élèves de tous âges le midi) ne permet plus la gestion communale actuelle. C'est pourquoi, le périscolaire sera organisé par les Francas. Le service restera le même qu'actuellement : le personnel qui accueille les élèves, les activités, les tarifs, les horaires... seront inchangés.

Un nouveau système d'inscription via une application verra le jour. Il permettra une gestion plus rapide et plus efficace des élèves présents.

La date du prochain conseil d'école est fixée au **mardi 28 février 2023 à 18h30.**

La secrétaire de séance,
Florence Parisot



La Directrice,
Adeline Piquerey

